

## COMMUNE DE STAVELOT

ANNEXE X

### ENQUETE PUBLIQUE

*Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement*

Concerne la demande de AIR EOLIENNE DE CRONCHAMPS srl, représenté par M. Alain Samson, Rue des Fusillés, 21, S17 , 6040 Jumet , en vue d'obtenir le permis d'environnement ou le permis unique ou la modification des conditions particulières d'exploitation pour **Implantation et exploitation d'une éolienne de puissance inférieure à 3MW - hauteur totale 169 à 182m (hauteur mât 108 à 125m/ rotor diam.110 à 122m), avec cabine de tête et voie d'accès**

**sur l'aire autoroutière E42 de Cronchamps**

**à Air d'autoroute de Cronchamps**

réf. Stavelot : PE2019.007

réf. SPW - DGO3 – DPA : 40009 & D3200/63073/PPEIE/2018/1/ND/pp – PU

réf. SPW – DGATLP : F0216/63073/PU3/2020.1/11828/QF

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **12/10/2020**

Le dossier ~~est~~ n'est pas accompagné d'une étude d'incidences.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
<b>05/10/2020</b>	<b>12/10/2020</b>	<b>27/10/2020 à 11h</b> Administration communale de Stavelot	Administration communale de Stavelot Place Saint-Remacle, 32 4970 Stavelot

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 au Service Urbanisme/Environnement (3ème étage) et sur rendez-vous uniquement le lundi soir jusque 20h00 auprès de M. Yves Gerrienne (tél. 080/282.433) + le samedi matin de 10h00 à 12h00 au Service Population (rez).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement M. Yves Gerrienne (tél. 080/282.433) ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement M. Yves Gerrienne (tél. 080/282.433) ou, à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du fonctionnaire technique (Montagne Sainte Walburge 2 – 4000 Liège – tél. 04.224.54.11) ou du fonctionnaire délégué.

A Stavelot, le 05/10/2020

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J. REMY-PAQUAY.

Th. de BOURNONVILLE.